Nations Unies S/PV.8013



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8013e séance

Mercredi 26 juillet 2017, à 10 h 15

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Burundi

17-23089 (F)







La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Kafando.

M. Kafando (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité pour la première fois en ma qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général. Comme les membres le savent, le Facilitateur de la Communauté d'Afrique de l'Est, l'ancien Président Benjamin Mkapa, devait présenter un exposé au Conseil avec moi. Mais pour des raisons de santé, il ne peut être présent aujourd'hui. Je tiens à lui souhaiter un prompt rétablissement.

Mon exposé sera axé sur trois aspects : premièrement, les rencontres que j'ai eues à Bujumbura; deuxièmement, mon évaluation préliminaire de la situation au Burundi; et troisièmement, l'éventuelle voie à suivre.

(*l'orateur poursuit en français*)

Arrivé à Bujumbura le 27 juin, j'ai été reçu successivement par le Ministre burundais des relations extérieures et de la coopération internationale, M. Alain Aimé Nyamitwe et par le Président, Pierre Nkurunziza. J'ai eu avec le Président Nkurunziza près d'une heure d'entretien en tête-à-tête. Ma rencontre avec le Président était essentiellement une visite de courtoisie. J'ai également rencontré à Bujumbura, différents acteurs politiques burundais, les représentants de la société civile, et des confessions religieuses, les membres du corps diplomatique ainsi que la famille des Nations Unies.

En Tanzanie, j'ai été reçu par l'ancien Président et Facilitateur du dialogue inclusif interburundais, M. Benjamin Mkapa, et le Ministre tanzanien des affaires étrangères, M. Augustine Mahiga. Le Facilitateur dit avoir terminé son travail dont le rapport a été transmis au Président Museveni, le Médiateur en chef du dialogue interburundais.

À Addis-Abeba, j'ai également eu des entretiens en marge du Sommet de l'Union africaine avec le Ministre ougandais des affaires étrangères, des leaders africains qui suivent de près la situation au Burundi, notamment le Président en exercice de l'Union africaine, M. Alpha Condé, ainsi qu'avec le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki.

Je viens de relater assez rapidement les contacts que j'ai eus dans le cadre de mon premier voyage au Burundi et dans la sous-région. J'imagine que les membres se posent la question de savoir quelle analyse je fais de ces différents entretiens, de ces différents échanges? Il ressort de ces entretiens des appréciations divergentes sur la situation politique qui prévaut dans le pays. Les autorités burundaises sont confiantes en leur capacité à conduire les affaires du pays dans la sérénité. Elles estiment que la situation générale est calme, dénoncent les ingérences étrangères dans la gestion de leurs affaires internes et rappellent leur attachement à leur souveraineté nationale.

Les représentants de l'opposition politique et certains de la société civile, pour leur part, s'inquiètent de ce qu'ils qualifient de dérives autoritaires actuelles du pouvoir et demandent, à cet égard, une plus grande implication de la région et de la communauté internationale en faveur de la tenue d'un dialogue inclusif et sans préconditions, et avec la participation de tous les Burundais. Ils souhaitent également la suspension du processus de révision de la Constitution en cours, ainsi que la fin de la violation de leurs droits élémentaires et de l'hostilité des autorités à leur égard, laquelle s'accompagne, bien souvent selon eux, d'une répression par les forces de l'ordre et par des groupes proches du pouvoir. En revanche, les partis politiques et les organisations de la société civile, favorables au pouvoir, sont d'un avis opposé.

La situation économique continue de se dégrader, en raison de la conjoncture politique tendue, qui dissuade l'engagement des investisseurs privés nationaux et internationaux. Le chômage, notamment des jeunes, est une réalité. Cette situation entraîne des départs de populations vers les pays voisins, ce qui accroît indubitablement le nombre des réfugiés.

Quant à la situation sécuritaire, elle s'est améliorée depuis le début de l'année. À Bujumbura, tout semble calme et les populations vaquent librement à leurs occupations. On note toutefois que ces dernières semaines ont été marquées par des attaques à la grenade ayant occasionné plusieurs morts et blessés. Mais pour l'instant, les raisons de ces attaques n'ont pas été élucidées.

C'est une telle atmosphère de paix que l'on souhaiterait désormais au Burundi. Mais dans quelles conditions et à quel prix pourrait-on y arriver? La première exigence est de donner la priorité au dialogue inclusif, condition *sine qua non* à tout règlement de la crise. Il devient impératif que le Gouvernement burundais accède à l'insistance des pays de la sous-région et de l'Union africaine, appuyée en cela par l'ONU, d'aller au dialogue inclusif, c'est-à-dire impliquant l'opposition exilée et celle de l'intérieur. C'est, à mon avis, à ce prix que nous parviendrons à instaurer la confiance entre les Burundais, à garantir des institutions crédibles, stables et démocratiques et à promouvoir la vraie réconciliation nationale. De ce point de vue, l'Accord d'Arusha doit demeurer la norme de référence, la pierre angulaire. Tous les acteurs non gouvernementaux que j'ai eu à rencontrer le reconnaissent et l'exigent.

Les nouvelles perspectives et orientations que nous devons envisager pour le règlement de la situation au Burundi doivent converger, me semble-t-il, vers une action commune et collective des dirigeants africains, et d'abord ceux de la sous-région, solidairement avec les Nations Unies – une action commune et collective visant à persuader le régime burundais d'accepter des mesures d'apaisement, notamment celles proposées par le Facilitateur et celles, plus générales, contenues dans l'Accord d'Arusha.

Il faut également une action commune visant à encourager le régime burundais à s'engager impérativement dans le dialogue inclusif inter-burundais. Dans cette optique, la récente visite du Président Nkurunziza au Président Magufuli, de la Tanzanie, est un signe encourageant. Osons espérer que ce geste est l'indication de la volonté de faire avancer le processus de dialogue inclusif. Voilà pourquoi, en ma qualité d'Envoyé spécial, et alors que de nombreux hauts responsables africains se décident à s'engager personnellement et à fond dans le règlement de la crise, je suggère d'apporter plus de discernement dans l'examen de la question burundaise.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, je suis à ma première mission exploratoire et j'entends poursuivre mes consultations dans les jours à venir. Je crois profondément en l'engagement de la sous-région à œuvrer pour la paix au Burundi, avec le soutien de l'Union africaine, et je recommande fortement que les Nations Unies accompagnent et soutiennent résolument ces efforts. À terme, même s'il faut encore un tout petit peu de patience, nous arriverons certainement à un compromis dynamique. Par conséquent, et pour me répéter, tous nos efforts doivent porter sur ce soutien sans faille à la région et, en particulier, aux efforts du Médiateur et du Facilitateur ainsi qu'à ceux du Gouvernement tanzanien.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Kafando de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lauber.

M. Lauber (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion de faire au Conseil de sécurité le point des activités les plus récentes menées par la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Comme à l'accoutumée, la déclaration ci-après a été soumise aux membres de la formation, qui, comme le Burundi, pays concerné, l'ont approuvée.

Du 10 au 13 juillet, j'ai effectué ma cinquième visite au Burundi en tant que Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, un déplacement cette fois-ci axé sur la coopération socioéconomique. Les principaux objectifs de ma visite étaient, premièrement, de poursuivre le dialogue avec le Gouvernement et ses partenaires au Burundi concernant la situation socioéconomique et la coopération internationale; deuxièmement, d'insister sur la pertinence du processus de dialogue dirigé par la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et d'évoquer le large appui qu'il suscite auprès des États Membres de l'ONU; et, troisièmement, de me rendre compte par moi-même de l'évolution de la situation dans le pays.

Je voudrais commencer mon exposé en adressant mes remerciements au Gouvernement burundais, pour son hospitalité et sa confiance, et à l'Ambassadeur Albert

Shingiro, Représentant permanent du Burundi, pour son concours à l'organisation de cette visite. Au cours de ma visite, du 10 au 13 juillet, j'ai été reçu par le Président de la République du Burundi, le Ministre des relations extérieures, le Ministre des finances et le Secrétaire général du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie. J'ai également eu de nombreux entretiens avec les partenaires internationaux du Burundi, c'est-à-dire les représentants des États membres de la formation. En outre, j'ai rencontré S. E. M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, S. E. M. François Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, S. E. M. Ibrahima Fall, Envoyé spécial de l'Union africaine, et des représentants du secteur privé et de l'équipe de pays des Nations Unies. Le 12 juillet, j'ai participé à une retraite consacrée à la situation socioéconomique au Burundi, organisée par le Ministre des relations extérieures.

Dans l'ensemble, Bujumbura m'a donné l'impression d'être une ville dynamique lorsque j'étais sur place, et les conditions de sécurité semblaient calmes. Toutefois, durant mon séjour, des cas de violence ont été signalés. J'ai également continué d'entendre parler de la prévalence d'un climat de peur et de répression. L'importance du dialogue mené sous les auspices de la CAE et des échanges entre les partis politiques a été mise en relief par de nombreux interlocuteurs, notamment le Secrétaire général du parti au pouvoir. La plupart de mes interlocuteurs se sont également félicités de l'initiative de dialogue avec les partis politiques du Burundi que le médiateur burundais a lancée cette année. De nombreux d'entre eux ont évoqué la détérioration de la situation économique, en donnant des exemples de la manière dont cette évolution les touchait personnellement.

Les partenaires internationaux du Burundi ont présenté tout l'éventail de leur implication au Burundi, qui va de l'assistance humanitaire à un appui structurel aux services de santé, en passant par des investissements dans le secteur de l'énergie. Dans le même temps, leur coopération se heurte à certains obstacles, comme l'accessibilité des devises étrangères, l'absence de données fiables et le caractère restrictif de la loi sur les organisations non gouvernementales et autres.

Un événement clef qui a ponctué ma visite était la retraite consacrée à la situation socioéconomique que j'ai mentionnée tout à l'heure, et qui a eu lieu le 12 juillet. Cette retraite a été la dernière phase du dialogue socioéconomique en cours, que la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix a lancé en novembre 2016 près de Genève, en coopération avec le Coordonnateur résident d'alors et en consultation avec les principaux partenaires multilatéraux du Burundi : LÓNU, la Banque mondiale, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement. En mars 2017, j'ai participé à une réunion entre le Gouvernement et les institutions des Nations Unies à Bujumbura; elle était consacrée aux difficultés socioéconomiques rencontrées dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'éducation. Dans le cadre de cette réunion, le Gouvernement a exprimé le vœu d'organiser avec les partenaires, pendant l'été 2017 à Bujumbura, une retraite consacrée aux problèmes rencontrés dans ces trois secteurs.

Outre le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, le Ministre des relations extérieures a invité à la retraite du 12 juillet M. Garry Conille, Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi, ainsi que des représentants au Burundi de plusieurs organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Y ont participé, du côté du Gouvernement, le Ministre de l'agriculture, des représentants du Deuxième Vice-Président, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la santé publique, du Ministère des finances et de la Plateforme nationale de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes. Le but principal de la retraite était d'identifier avec précision les principaux défis socioéconomiques rencontrés dans les trois secteurs prioritaires que sont l'agriculture, l'éducation et la santé, ainsi que d'examiner les réponses possibles.

Dans sa déclaration liminaire, le Ministre des relations extérieures a proposé que l'on se concentre sur les besoins les plus urgents de la population, et souligné la disposition du Gouvernement à dialoguer avec ses partenaires. Dans ma déclaration, j'ai situé le dialogue dans le cadre plus large de la de la Commission à la consolidation de la paix, et souligné qu'une paix pérenne n'est pas possible si nous n'avançons pas simultanément sur les trois piliers de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité, le développement socioéconomique, et les droits de l'homme.

L'analyse macroéconomique n'était pas le thème principal de l'événement, mais les indicateurs cités durant la retraite ont montré que la situation reste préoccupante. Par exemple, la Banque centrale de la République du Burundi a déterminé que le taux global d'inflation était

de à 21,1 % en mars, en raison essentiellement d'une hausse de 34 % des prix des produits alimentaires.

Je voudrais donner quelques exemples des défis socioéconomiques et humanitaires et des recommandations qui ont été reflétés à la fin de la retraite dans un compte-rendu conjoint.

Dans le secteur de l'agriculture, les participants ont identifié, entre autres principaux défis, une faible productivité, les effets du changement climatique, une infrastructure insuffisante pour stocker et transporter les produits agricoles, une mécanisation non existante, l'absence de fertilisants et les maladies des plantes. En réponse, les participants ont recommandé la prise de mesures telles que la transformation agro-industrielle des produits agricoles, des investissements supplémentaires et le règlement de la question de la rareté des terres.

L'épidémie de paludisme en cours a été une question prioritaire pour les experts de la santé. Parmi d'autres défis, il y a le taux de mortalité élevé des mères et des bébés, le VIH/sida, la croissance démographique et la malnutrition. Les participants ont conclu qu'un personnel qualifié et des ressources financières supplémentaires, un meilleur accès aux données relatives à la santé et un éventail d'autres mesures pourraient aider à relever les défis actuels.

Le secteur de l'éducation se heurte à des difficultés, telles que l'insuffisance d'infrastructures et de matériel scolaires et d'enseignants, et 46 % des enfants en âge d'être scolarisés ne le sont pas actuellement. Selon les participants, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour former des enseignants, améliorer l'infrastructure, construire davantage de cantines scolaires, produire des manuels scolaires et renforcer les perspectives de consolidation de la paix dans l'enseignement scolaire.

Pour ce qui est du secteur macroéconomique, l'une des recommandations des conclusions conjointes énonce que

> « Pour que le pays parvienne progressivement à équilibrer sa balance des paiements, un soutien budgétaire est nécessaire, et le Gouvernement et ses partenaires sont invités à commencer à en discuter ».

Outre ces éléments spécifiques, les participants ont aussi formulé des recommandations d'ordre général, comme la nécessité d'obtenir des données socioéconomiques et macroéconomiques plus fiables, de mettre les priorités socioéconomique du Burundi en phase avec les objectifs de développement durable, et d'impliquer les partenaires internationaux du Burundi dans l'élaboration en cours du plan de développement national. L'une des recommandations, que le Gouvernement et les partenaires participants ont consignée dans le compte-rendu conjoint et qui est d'une pertinence particulière pour la formation, est que le dialogue socioéconomique doit se poursuivre en y associant les autres partenaires qui n'ont pas été invités à la retraite du 12 juillet.

Le 13 juillet, le Président de la République m'a reçu à Gitega, deuxième plus grande ville du pays. Il m'a encore une fois remercié des efforts que déploie la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. Je l'ai remercié pour la coopération entre son gouvernement et la Commission, et l'ai tenu informé de mon engagement et des résultats de la retraite socioéconomique qui avait pris fin le jour d'avant. J'ai mentionné que l'engagement régional à assurer le suivi du sommet de la Communauté d'Afrique de l'Est du 20 mai et le rapport du rapport du Président Mkapa avaient été favorablement accueillis par les membres de la formation, et j'ai ajouté que l'attente la plus largement partagée par les États Membres était que le Gouvernement burundais s'engage à fond dans ce processus.

Le Président a souligné les efforts de développement national du Burundi, un accent particulier étant mis sur l'éducation, la santé, l'agriculture et l'approvisionnement en énergie, mentionnant tant les progrès réalisés que les défis qui restent. Il a clairement laissé entendre que le Burundi a toujours besoin de ses partenaires internationaux, et il s'est félicité de l'assistance actuelle. Il a aussi mentionné les problèmes démographiques auxquels est confronté le pays et a, en particulier, remercié le Fonds des Nations Unies pour la population de son appui dans ce domaine.

Par ailleurs, la rencontre avec le Président a été une occasion pour moi de soulever la question de la réconciliation nationale, de la Commission Vérité et réconciliation et des mémorandums d'accord en suspens avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Union africaine concernant le déploiement et l'utilisation d'observateurs des droits de l'homme et militaires au Burundi.

Sur la base de mes dernières observations et conversations au Burundi, j'ai tiré les conclusions

suivantes s'agissant de la consolidation de la paix dans ce pays.

Premièrement, la communauté internationale doit continuer de suivre de près l'évolution actuelle de la situation au Burundi et tenir compte de tous ses aspects.

Deuxièmement, les efforts de médiation que le Président Museveni et le Président Mkapa déploient au nom de la Communauté d'Afrique de l'Est méritent tout notre soutien politique et technique. Le dialogue socioéconomique doit compléter ces efforts ainsi que les activités menées par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando.

Troisièmement, une discussion franche et ouverte entre le Gouvernement et ses partenaires internationaux sur la coopération socioéconomique et un environnement favorable à une assistance efficace sont nécessaires afin d'améliorer la situation économique, et c'est donc un élément essentiel de la consolidation de la paix au Burundi. C'est pourquoi je compte poursuivre le dialogue socioéconomique entre le Gouvernement burundais et ses partenaires.

Quatrièmement, il importe d'accorder une attention accrue à la question de la réconciliation nationale et d'affronter le passé. Je propose que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix appuient les efforts dans ce domaine.

Cinquièmement, je voudrais dire combien il importe de créer un environnement propice à l'organisation d'élections pacifiques et démocratiques en 2020, notamment grâce à la participation pleine et égale des femmes.

Je voudrais, pour terminer, remercier le Conseil de sécurité de son intérêt continu et de son appui à l'engagement de la Commission de consolidation de la paix au Burundi.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lauber de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber.

L'Uruguay note que depuis la dernière séance d'information au Conseil sur le Burundi, qui a eu lieu le 20 juin (voir S/PV/7978), de nouveaux faits sont survenus, qui, selon nous, constituent des pas positifs vers le règlement de la crise au Burundi. L'un d'eux aura été la visite effectuée dans ce pays par l'Envoyé spécial à la fin du mois juin, laquelle, nous l'espérons, permettra de redynamiser la relation entre le Gouvernement burundais et les Nations Unies.

L'Envoyé spécial Michel Kafando vient de nous fournir des détails sur sa visite et la teneur des conversations qu'il a tenues le 27 juin. Nous réaffirmons notre appui à son travail et espérons qu'il associera à ses efforts un large éventail d'interlocuteurs, tant du Gouvernement et de l'opposition que de la société civile. Nous saluons par ailleurs les efforts que mènent sans relâche les organes régionaux et sous-régionaux pour débloquer le processus politique au Burundi.

À leurs récentes réunions au sommet, l'Union africaine comme la Communauté d'Afrique de l'Est ont réaffirmé leur plein attachement à une solution pacifique à la crise et souligné que le dialogue était la seule voie possible. Il existe également une feuille de route qui a été présentée par le facilitateur du dialogue inter-burundais, l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa. Celle-ci contient une série de mesures spécifiques qui contribueraient à relancer le processus politique et à créer les conditions permettant la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques en 2020. Dans ce contexte, l'Uruguay encourage les pays de la région à appuyer le Burundi de manière unie et coordonnée. Nous exhortons également toutes les parties burundaises à s'engager en faveur de la feuille de route proposée et à s'attacher à sa mise en œuvre dans les plus brefs délais.

À l'instar de l'Ambassadeur Jürg Lauber, nous nous félicitons de la réussite du séminaire socioéconomique, qui s'est tenu le 12 juillet. Réunissant les autorités nationales et plusieurs partenaires internationaux, il a permis d'identifier les principaux défis auxquels le pays est confronté dans le domaine socioéconomique et, sur cette base, de rechercher des solutions. L'Uruguay note le rôle important joué par la Commission de consolidation de la paix dans le cadre de ces efforts et espère que la plate-forme de dialogue qui a été établie pourra poursuivre ses travaux et y associer de nouveaux partenaires intéressés.

L'Uruguay ne peut que réitérer sa préoccupation devant la détérioration de la situation des droits de

l'homme au Burundi. Nous condamnons fermement toutes les atteintes et violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs, notamment les exécutions extrajudiciaires, la violence sexuelle dans le contexte de la crise politique, les arrestations et détentions arbitraires, les disparitions forcées, les actes de harcèlement et d'intimidation des organisations de la société civile et des journalistes, et les restrictions aux libertés fondamentales.

Compte tenu de la situation, nous regrettons que le Gouvernement burundais n'ait toujours pas rétabli sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme depuis sa suspension à la mi-octobre 2016. Nous appelons à la conclusion rapide d'un mémorandum d'accord pour la reprise des activités du Haut-Commissariat au Burundi. Nous appelons également à une pleine coopération entre le Gouvernement burundais et la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme créée par le Conseil des droits de l'homme. Le plein respect des droits fondamentaux de tous les Burundais est une condition nécessaire à la tenue d'un dialogue politique crédible et sans exclusive. Il est également indispensable pour la création d'un environnement propice à l'organisation d'élections pacifiques et démocratiques en 2020.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi l'Envoyé spécial Michel Kafando et l'Ambassadeur Jürg Lauber de leurs exposés instructifs.

Je voudrais me concentrer sur deux points principaux concernant le Burundi. Le premier porte sur la nécessité de rétablir la confiance entre le Gouvernement burundais et la communauté internationale.

Nous nous félicitons du dialogue établi par M. Kafando Burundi avec le Gouvernement burundais et ceux de la région. Nous appelons le Gouvernement burundais à coopérer de manière constructive avec l'Envoyé spécial dont nous appuyons pleinement les efforts. Nous remercions également l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de son rôle actif, qui démontre l'appui utile que la Commission de consolidation de la paix peut apporter aux travaux du Conseil.

Une année s'est écoulée depuis l'adoption de la résolution 2303 (2016), qui reste lettre morte. La situation au Burundi reste fragile, et nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation socioéconomique, ainsi que par les graves violations des droits de l'homme. En juin, notre collègue, le Représentant permanent du Burundi, a informé le Conseil que le retour de la présence du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Burundi était une certitude. Pourtant, je ne constate aucun progrès au niveau de la reprise de la coopération entre le Gouvernement burundais et le HCDH. Malgré les appels répétés de la communauté internationale, seul un nombre limité d'observateurs des droits de l'homme de l'Union africaine sont arrivés au Burundi. Bien que le Conseil ait prié instamment le Gouvernement burundais d'apporter sa pleine coopération au déploiement et aux activités de la composante de police des Nations Unies, cette dernière n'a pas encore été mise en place. Nous appelons le Gouvernement burundais à régler rapidement cette question.

Je pense que le maintien de relations de coopération avec l'ONU, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux est clairement dans l'intérêt national du Burundi. Une présence internationale neutre au Burundi aurait un effet très positif sur le renforcement de la confiance entre le Burundi et la communauté internationale. Le Conseil doit agir pour garantir cette présence.

Mon deuxième point concerne l'action de la région en lien avec le Burundi. Nous remercions le Président Museveni et le Président Mkapa de leurs efforts de médiation. Il est indispensable de promouvoir un dialogue national sans exclusive dans la perspective des élections de 2020. Il y va de la paix et de la sécurité non seulement au Burundi, mais aussi dans l'ensemble de la région. Nous exhortons le Gouvernement burundais à s'engager sérieusement en faveur d'un dialogue national inclusif sans conditions. Nous appelons également les chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à renforcer plus encore leurs efforts dans le cadre de la situation au Burundi. En réponse à l'appel lancé par notre collègue, l'Ambassadeur Jürg Lauber, je suis convaincu que le Conseil continuera d'appuyer le processus de dialogue mené sous l'égide de la CAE.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants, l'Envoyé spécial Michel Kafando et l'Ambassadeur Jürg Lauber, de leurs observations et des efforts qu'ils ont déployés à ce jour pour faire avancer les négociations entre le Gouvernement burundais et toutes les parties prenantes du pays.

Nous nous félicitons de la nomination récente de M. Kafando et sommes certains qu'il fera tout ce qui est

en son pouvoir pour apaiser la situation dans le pays. Comme nous pouvons le voir d'après son exposé, durant sa courte visite qui néanmoins été très productive, M. Kafando a pu établir de bonnes relations de travail avec le Gouvernement burundais et d'autres acteurs du pays, ainsi qu'avec les organisations régionales.

Le Kazakhstan appuie le dialogue inter-burundais mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est et les travaux de la Commission mixte tripartite. Nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès dans les négociations politiques. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties dans le pays pour qu'elles participent activement au dialogue sans conditions préalables. Ce processus doit être appuyé et renforcé par les organisations régionales, notamment l'Union africaine et sa mission au Burundi, qui surveille la situation générale.

Nous appuyons également la participation active de la Commission de consolidation de la paix, qui offre une excellente plate-forme de dialogue entre le Burundi et tous les partenaires internationaux. Nous nous félicitons des résultats du séminaire socioéconomique, qui s'est tenu récemment à Bujumbura. Nous exhortons le Gouvernement burundais à signer le mémorandum d'accord avec l'Union africaine afin que l'ensemble des 200 observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine puissent être déployés sur le terrain. Nous félicitons également l'Union européenne de financer le déploiement de 48 observateurs de l'Union africaine.

La mise en œuvre intégrale des dispositions de l'Accord d'Arusha est essentielle pour empêcher une nouvelle escalade de la violence et maintenir la paix et la sécurité dans le pays. Nous espérons que toutes les parties dans le pays vont commencer à mettre en œuvre l'Accord d'Arusha. Une nouvelle série de négociations permettra de faciliter ce processus.

Nous sommes également inquiets de la dégradation de la situation humanitaire, qui touche l'ensemble de la région des Grands Lacs. Ses causes ne sont pas seulement politiques; il existe d'autres raisons, telles que la mauvaise situation macroéconomique et la sécheresse. À cet égard, nous appelons la communauté internationale à continuer d'apporter son appui à tous les États de la région qui accueillent des réfugiés burundais. Les acteurs humanitaires doivent intensifier leurs interventions afin de répondre aux besoins de près de trois millions de personnes dans la région.

Pour terminer, je tiens à dire que nous sommes fermement convaincus que la souveraineté politique et l'intégrité du Burundi doivent être préservées dans le respect le plus strict des principes du droit international. En outre, il est extrêmement important que le Gouvernement burundais maintienne un dialogue politique avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que tous les autres membres de la communauté internationale.

M. Llorentty Solíz (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie se félicite des exposés présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michel Kafando, et l'Ambassadeur de la Suisse, M Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

La Bolivie salue le travail de médiation réalisé par l'ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, et par le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, conformément à l'Accord d'Arusha et à la Constitution burundaise. La Bolivie encourage une fois de plus toutes les parties à appuyer ce processus de médiation et à œuvrer conjointement afin de parvenir à un règlement politique négocié.

Pour que le processus de paix soit couronné de succès, nous sommes d'accord avec les déclarations antérieures de M. Mkapa, selon lesquelles toutes les parties doivent travailler à des mesures de confiance mutuelle et à un dialogue constructif et de bonne foi. À cet égard, nous appuyons et saluons les efforts déployés par le groupe de travail conjoint, la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), l'équipe du Bureau de l'Envoyé spécial, ainsi que le travail du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. De même, nous encourageons les parties à mettre en œuvre la feuille de route proposée par M. Mkapa, fondée sur l'esprit de paix de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi.

Nous nous félicitons de l'issue positive de la réunion tenue récemment à Bujumbura entre l'Envoyé spécial et les autorités burundaises, notamment le Président Pierre Nkurunziza, au cours de laquelle il a été convenu de poursuivre le dialogue interburundais dans un environnement inclusif. Nous accueillons également avec satisfaction la décision prise par l'Union africaine à son vingt-neuvième Sommet, tenu du 27 juin au 4 juillet à Addis-Abeba, qui réaffirme son attachement à un règlement pacifique de la crise au Burundi grâce à une

reprise rapide du dialogue interburundais, sous la tutelle de la CAE et avec l'appui de l'Union africaine.

Nous prenons également note du séminaire organisé le 12 juillet dernier, au cours duquel le Gouvernement s'est réuni avec divers partenaires internationaux pour dresser le bilan des défis auxquels le pays est actuellement confronté dans les domaines de la macroéconomie, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes, en vue de travailler à son redressement socioéconomique. Nous saluons le Gouvernement et le Médiateur burundais pour leurs efforts de sensibilisation à la problématique des réfugiés afin qu'ils puissent retourner dans leur pays, et nous les encourageons à poursuivre en direction de cet objectif.

La Bolivie plaide pour que les actions entreprises dans le cadre du processus de négociation continuent à l'avenir d'être menées de manière progressive et en coordination avec les autorités du pays, notamment, pour coordonner la présence des observateurs et de la composante police des Nations Unies, conformément à la résolution 2303 (2016), si les conditions de sécurité l'exigent à l'avenir. Nous réaffirmons que la coordination doit être menée dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Burundi, et conformément à l'obligation des États d'assurer la sécurité et la protection de leurs citoyens.

Pour terminer, compte tenu de la complexité de ce processus, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de continuer à jeter les bases de la stabilité définitive du Burundi, grâce aux initiatives qui pourraient être nécessaires et avec l'appui plein et résolu de la communauté internationale, dans le cadre du droit, de la justice, de la réconciliation et de la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

M. Shingiro (Burundi) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je souhaite avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil et vous remercier en même temps pour le soutien inestimable que votre pays, la République populaire de Chine, ne cesse d'apporter aux pays africains en général et à mon pays, le Burundi, en particulier, notamment pour ce qui est du respect des principes et valeurs sacrés de notre Organisation commune. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Qu'il me soit également permis de remercier les autres membres du Conseil qui ont toujours soutenu la souveraineté et l'indépendance politique du Burundi depuis le déclenchement du mouvement insurrectionnel de 2015, ainsi que la tentative de putsch du 13 mai 2015.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui vient d'effectuer, comme il l'a souligné, une visite de terrain au Burundi du 10 au 13 juillet, et surtout pour son rôle de plus en plus grandissant dans la mobilisation de ressources en faveur du secteur socioéconomique au Burundi.

Je ne peux pas ne pas me réjouir de la présence ici de S. E. M. Michel Kafando, qui vient de présenter son tout premier exposé au Conseil de sécurité depuis sa nomination au poste d'Envoyé spécial, ainsi que depuis sa première visite au Burundi à la fin du mois de juin et au début de ce mois.

Au cours de mon intervention, je vais insister sur la situation politique, sécuritaire et des droits de l'homme. Je dirai aussi un mot sur la liberté d'expression, les réfugiés, la réconciliation ainsi que les efforts du Gouvernement burundais pour reconquérir la confiance partiellement perdue avec certains de ses partenaires de développement.

En ce qui concerne la situation politique, il me plaît d'informer le Conseil que le processus de dialogue politique interburundais se poursuit, et que certains progrès ont été atteints. Le dialogue n'est pas en panne, comme certains veulent le faire croire. Il est sur une trajectoire évolutive. Le processus intérieur qui était piloté par la Commission nationale de dialogue interburundais a pris fin et un rapport final a été transmis aux autorités nationales. Ce sont les recommandations de ce rapport, qui est le résultat d'un dialogue avec plus de 26 000 Burundais, qui seront combinées avec les conclusions du processus de dialogue piloté par la sous-région pour enfin faire sortir une feuille de route solide en vue d'élections apaisées en 2020. Entre-temps, une autre dynamique prometteuse de dialogue interne entre toutes les parties prenantes, sous la facilitation de l'Ombudsman burundais, se poursuit aussi et se trouve sur une bonne trajectoire. Celui-ci a déjà organisé plusieurs ateliers de dialogue inclusif avec la présence de nos partenaires à Bujumbura. Tous ces processus se complètent; ils ne sont pas en concurrence et viennent renforcer la culture de dialogue dans notre pays.

Au chapitre du processus du renforcement de la démocratie, nous restons convaincus que dans un pays comme le nôtre, qui fait encore des efforts pour consolider la paix, la justice et la sécurité, il n'est pas d'autre pilier solide sur lequel peut s'appuyer l'état de droit si ce ne sont les élections libres, apaisées et transparentes. Toute alternative d'accès au pouvoir par des raccourcis anticonstitutionnels est inacceptable et ne fera pas deux pas dans notre pays.

Les coups d'État que nous avons connus dans le passé demeurent pour les Burundais, encore aujourd'hui, un véritable cauchemar dont ils essaient de se réveiller. Cette page de notre histoire a été fermée et une autre page d'espoir a été ouverte depuis les élections démocratiques de 2005. Et depuis lors, la culture démocratique se consolide progressivement au Burundi malgré quelques défis de type nouveau qui restent encore à relever. À cet effet, le Président de la République a demandé aux formations politiques, qui sont une trentaine aujourd'hui, de se ressaisir et de revoir en profondeur leur politique intérieure d'unité et de discipline, et de sensibiliser leurs militants afin qu'ils restent unis et respectueux des principes démocratiques. Il leur a conseillé de rejeter très loin toute forme de division, de renoncer à toutes tentations et manœuvres qui les incitent à s'entretuer, sous prétexte qu'ils ne sont pas de même appartenance politique ou sociale, et d'éviter autant que faire se peut de polluer l'espace politique qui est en perpétuelle évolution aujourd'hui Burundi.

Dans la même veine, le Président de la République a demandé aux associations de la société civile de ne pas s'immiscer dans les affaires politiques et de se garder de tout acte ou parole susceptible de provoquer la division et des dissensions de quelque nature que ce soit, et d'inciter aux tueries, comme cela est apparu lors du mouvement insurrectionnel de 2015. Il les a appelées à se préoccuper plutôt du bien-être de la population en l'appuyant notamment dans ses efforts de relèvement sociocommunautaire. Il a également lancé le même appel aux responsables des confessions religieuses les invitant à poursuivre la mission leur confiée par Dieu pour prêcher la bonne nouvelle à travers le pays. Il les a invités à se garder des actions politiciennes susceptibles de les détourner de l'orientation tracée par Dieu. Il les a plutôt invités à continuer à intervenir dans les travaux de développement du pays et dans la promotion des droits de l'homme et des valeurs d'ubuntu dans notre pays, le Burundi.

S'agissant des affaires constitutionnelles, je tiens à rappeler que cette question relève exclusivement du domaine de la souveraineté nationale et ne devrait pas faire objet de discussion dans un cadre qui n'est pas national. Comme le Conseil le sait, personne n'a le droit de dépouiller le peuple burundais de son droit souverain de définir l'avenir politique qui lui convient et qui est taillé à ses épaules. Cela est valable aussi pour tous les peuples que nous représentons ici.

Pour ce qui est de la sécurité, il est connu de tous que la sécurité reste la pierre angulaire de tout, car en l'absence de paix et de sécurité, aucun développement n'est possible et vice-versa. Les Burundais épris de paix et d'égalité se sont engagés à sauvegarder la paix, nuit et jour et avec détermination. Aujourd'hui, le pays est calme. Tous les intervenants de ce matin reconnaissent cette réalité. La paix et la sécurité règnent grâce à la bonne collaboration entre les forces de l'ordre, l'administration et la population. Pour le reste, le Conseil n'est pas sans savoir que la criminalité de droit commun est aussi vieille que l'humanité. La combattre est un combat de tous et de tous les jours au Burundi comme ailleurs.

Dans le domaine des droits de l'homme, le constat partagé est qu'il n'y a aucun pays au monde qui est parfait dans ce domaine pour prodiguer des leçons aux autres. Tout comme les autres pays, le Burundi continue ses efforts en vue de promouvoir et d'assurer la protection des droits de l'homme dans un contexte, il faut le rappeler, particulièrement difficile de post-crise. Nous restons convaincus, et on ne cessera jamais de le dire, que seule la coopération internationale et le partenariat mutuellement bénéfique et respectueux des principes sacrés de la Charte des Nations Unies pourraient contribuer effectivement à la véritable protection des droits humains au Burundi et ailleurs. Les pressions politiques disproportionnées et sélectives devraient céder la place à la coopération et au dialogue. Mon pays, le Burundi, promet de continuer à faire des progrès et d'améliorer sa coopération avec tous les intervenants de bonne foi dans ce domaine.

On ne peut pas parler de la situation des droits de l'homme sans dire un mot sur la situation carcérale. En effet, des mesures allant dans le sens du désengorgement des prisons et de la promotion de la réconciliation nationale ont été prises. Ainsi, le Président de la République du Burundi a ordonné la libération de plus de 2 500 prisonniers, venant s'ajouter aux 3 416 prisonniers libérés en 2015 et aux 6 136 autres libérés en 2016. Tout récemment, 2 247 prisonniers ont

été libérés en 2017 sur les 2 500 qui ont bénéficié de la grâce présidentielle à la fin de 2016. Cette mesure louable mérite le soutien du Conseil et d'être reconnue comme un geste visant l'apaisement des esprits des Burundais.

Pour ce qui est de la liberté de la presse, le Gouvernement burundais n'a jamais, et le Conseil le sait, fermé aucun media privé, contrairement à ce qui se dit dans certains milieux politique et journalistique, qui ne décrivent pas le Burundi tel qu'il est, mais plutôt comme ils voudraient qu'il soit. Parmi les quelques médias privés, au nombre de 3 ou 4, qui ont été partiellement détruits suite au coup d'État du 13 mai 2015, deux ont rouverts. Les autres continuent de fonctionner normalement. Aujourd'hui plus d'une vingtaine de radios privées, nationales et internationales, émettent en toute liberté au Burundi et nous continuerons à améliorer encore davantage ce domaine tout à fait essentiel pour la promotion de la démocratie dans notre pays. Nous essayons autant que faire se peut de trouver un bon équilibre entre la protection des droits de l'homme et la consolidation de l'État de droit. Nous nous réjouissons en outre du fait qu'il n'y a aucun journaliste en prison dans notre pays contrairement ce qui s'observe ailleurs.

En ce qui concerne les réfugiés, le Chef de l'État a demandé à l'Ombudsman du Burundi de poursuivre ses efforts de sensibilisation des réfugiés et des acteurs politiques non violents pour rentrer au pays se préparer aux échéances électorales de 2020. Le Conseil n'ignore pas que le rapatriement des réfugiés est aussi un gage de stabilité régionale, maintenant qu'il est avéré que parmi ceux qui ont fui, certains, y compris des mineurs, ont été recrutés, formés, encadrés puis enrôlés dans des mouvements de rébellion contre le Burundi, tout cela en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ainsi que de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, signé le 24 février 2013. Lors de sa visite la semaine dernière en Tanzanie, le Président de la République et son homologue de la République-Unie de Tanzanie ont lancé un appel vibrant à tous les réfugiés pour qu'ils regagnent leur patrie. Ils ont lancé le même appel, et j'insiste là-dessus car c'est très important, aux organisations qui s'occupent des réfugiés afin qu'elles évitent tout gonflement ou exagération délibérée des chiffres et reconnaissent que plus de 150 000 réfugiés sont déjà rentrés au Burundi. À cet égard, nous demandons aux pays qui ont accueilli les réfugiés burundais, que je remercie en passant, et au Haut-Commissariat pour les réfugiés de coopérer pleinement pour faciliter leur retour volontaire au pays car certains d'entre eux sont pris en otage à de fins purement politiques et de business ou encore pour entretenir et essayer de nourrir une situation de crise qui est devenue plus artificielle que réelle.

Outre le retour des réfugiés, les deux Chefs d'État ont échangé sur le renforcement des relations bilatérales, l'intensification du commerce entre les deux peuples, la sécurité aux frontières communes et un tour d'horizon sur la situation dans la région. Ils se sont félicités du projet du chemin de fer tanzanien qui liera la Tanzanie, le Burundi et d'autres pays de la région. Cette visite témoigne aussi de l'intérêt que les chefs d'État de la région attachent à la dimension régionale. La dimension régionale est un principe extrêmement important, parce que nous avons constaté par endroits qu'il y a un écart de plus en plus profond entre les positions des acteurs régionaux et les positions de certains acteurs ici à New York. Les acteurs régionaux doivent donc de plus en plus être écoutés. Ce sont eux qui nous connaissent, qui nous côtoient, qui connaissent notre histoire, qui connaissent aussi notre culture. Ils doivent donc être écoutés à chaque fois qu'une décision doit être prise, dans n'importe quel forum.

Dans le domaine de la réconciliation nationale, le Gouvernement burundais, sous le leadership éclairé du Président Nkurunziza, a mis en place la Commission Vérité et Réconciliation, qui, comme le sait le Conseil, est la dernière phase de la mise en place des institutions qui étaient prévues par l'Accord d'Arusha signé en 2000. Les membres de cette dernière ont été appelés à se mettre rapidement à l'œuvre pour informer les Burundais sur les succès et les échecs du passé, en vue de dire définitivement adieu aux antagonismes politico-ethniques qui ont marqué l'histoire sombre de notre pays, et ainsi construire un avenir radieux pour les générations présentes et à venir.

En complément, la semaine dernière, l'Assemblée nationale du Burundi a adopté le projet de loi portant fonctionnement du Conseil national pour l'unité et la réconciliation, un organe extrêmement important. Ce conseil, qui sera composé de sept personnalités intègres, va travailler à réconcilier l'unité, l'équité et la réconciliation du peuple burundais. Il sera aussi à l'avant-garde de la promotion des valeurs positives au Burundi, comme les valeurs d'ubuntu, d'ubushingantahe, d'hbugabo et d'hbupfasoni, toutes étant bien évidemment des valeurs positives intrinsèques du peuple burundais.

Au niveau du secteur macroéconomique, la balance des paiements été partiellement affectée par la suspension unilatérale des appuis directs extérieurs de la part de certains partenaires. Pour que le pays puisse parvenir progressivement à l'équilibre de la balance – et le Président de la formation Burundi en a parlé –, la retraite du 12 juillet, qui s'est tenue à Bujumbura entre le Gouvernement et ses partenaires multilatéraux et les organismes des Nations Unies présents au Burundi, a recommandé l'octroi d'appuis budgétaires directs pour lesquels le Gouvernement et les partenaires au développement sont invités à entrer en dialogue sincère et franc, afin de lever les obstacles qui s'observent encore au niveau de la coopération entre le Burundi et certains pays.

La coopération avec nos partenaires, dont plusieurs intervenants ont parlé ici, est extrêmement importante pour nous : nos partenaires sont très précieux et toute amélioration de nos relations avec eux est toujours la bienvenue. Le Conseil aura sans nul doute constaté que, ces derniers temps, le Gouvernement burundais œuvre pour la reprise de relations apaisées avec ses partenaires et, surtout, avec l'ONU. C'est dans le souci d'assainir nos relations avec l'ONU que le Burundi a accepté, très rapidement et dans un délai très court, la visite de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet. Au cours de sa visite, l'Envoyé spécial, qui peut en témoigner, a eu droit à l'hospitalité légendaire du peuple burundais et à la pleine coopération des autorités nationales qui lui ont permis de mener à bien sa mission au Burundi. De notre côté, nous nous attendons bien évidemment, connaissant son expérience en diplomatie, à ce que ses rapports respectent les principes, les pratiques et les valeurs des Nations Unies, ainsi que – et surtout – les aspirations du peuple burundais à un avenir politique qui lui convient et qui soit avant tout taillé à sa mesure. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique centrale et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, qui effectuaient une visite au Burundi au même moment, ont bénéficié du même degré de coopération, d'attention et d'hospitalité, que ce soit à Bujumbura, la capitale, ou à l'intérieur du pays.

Par ailleurs, s'agissant du processus de négociation d'un nouvel accord de siège, mutuellement consensuel et permettant la reprise de la coopération entre le Burundi et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – beaucoup d'intervenants en ont parlé ici –, le dialogue est en cours. Nous projetons de nous rencontrer dans les prochaines semaines pour finaliser le texte qui doit régir cette coopération, que nous souhaitons voir progresser normalement. Comme je l'ai dit la fois passée (voir S/PV.7978), le fait de garder le Bureau au Burundi n'est plus une préoccupation. Je rassure le Conseil : c'est un acquis, et il peut compter sur l'engagement du Burundi à ce sujet. Il ne reste qu'à parachever ce texte et nous en appelons à la flexibilité de toutes les parties afin de parvenir à l'aboutissement heureux de ces discussions, puisque, il faut le rappeler, il s'agit d'une discussion entre deux interlocuteurs.

De même, les observateurs militaires et des droits de l'homme de l'Union africaine qui sont déjà déployés sur le terrain au Burundi travaillent librement, sans aucune entrave, et bénéficient de l'entière coopération du Gouvernement burundais et de tous ses services, y compris les services qui relèvent de la souveraineté nationale, que certains pays, le Conseil le sait très bien, n'ouvriraient pas aux observateurs étrangers. Pour ce qui est du déploiement des observateurs additionnels, si les obstacles sont des obstacles budgétaires de l'Union africaine, nous en appelons aux partenaires pour qu'ils appuient l'Union africaine, pour lui permettre de déployer des observateurs additionnels. Le Burundi, quant à lui, est très ouvert, et ceux qui sont déjà sur le terrain font leur travail correctement et quand ils rencontrent des obstacles en cours de route, ils nous appellent et nous les résolvons ensemble, à l'amiable.

Le Président (*parle en chinois*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.